



## **Déclaration préliminaire du Réseau Arc-en-Ciel (RAC) sur le second tour des élections législatives partielles couplées au premier tour des législatives résiduelles du 23 mai 2021**

### **I. INTRODUCTION**

Mis en place depuis 2015, le **Réseau ARC-EN-CIEL (RAC)** suit les développements de l'actualité politique et électorale en République Centrafricaine (RCA) grâce aux concours financiers de l'**Union Européenne (UE)** et de l'**Ambassade de France en RCA**. Le RAC bénéficie également de l'appui technique de l'**Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA)** dans la mise en œuvre du **Projet d'observation citoyenne des élections pour un processus crédible, transparent et apaisé en République Centrafricaine**.

Depuis son lancement officiel le 16 octobre 2020, la Mission d'Observation Citoyenne du RAC (MOE-RAC) a suivi attentivement les opérations du processus électoral 2020-2021, en particulier les scrutins présidentiels et législatifs du 27 décembre 2020 et les scrutins législatifs du 14 mars 2021. Elle a produit diverses déclarations et plusieurs communiqués résumant ses observations préliminaires sur le déroulement de ces opérations.

La présente déclaration préliminaire fait suite à l'observation du second tour des élections législatives partielles couplées au premier tour des législatives résiduelles tenus le 23 mai 2021 en République Centrafricaine. Elle résulte de l'ensemble des informations recueillies par la MOE-RAC à travers ses observateurs sur le terrain et la cellule de veille qu'elle a mise en place le jour du vote. La MOE-RAC était conduite par l'Abbé Frédéric Nakombo, Coordinateur National du RAC.

### **II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION**

La Mission d'Observation des Elections du Réseau ARC-EN-CIEL (MOE-RAC) a pour objectif global de contribuer à la création d'un cadre favorable à la tenue d'élections paisibles, libres, transparentes, inclusives et crédibles en RCA. Plus particulièrement, la Mission entend :

- Evaluer si les conditions nécessaires sont réunies pour l'organisation des élections permettant au peuple centrafricain, dans son ensemble et sa diversité, d'exprimer librement sa volonté à travers les urnes ;
- Evaluer et déterminer si ces élections sont conduites en conformité, d'une part, avec le cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA et, d'autre part, avec les standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et enfin
- Déterminer si les résultats ultimes du processus électoral reflètent la volonté du peuple centrafricain.

Le 23 mai 2021, jour du vote, la MOE-RAC, a déployé 500 observateurs de court terme (OCT), dont 41% de femmes, dans les deux circonscriptions concernées de Bangui et dans certaines préfectures de l'arrière-pays. Il s'agit notamment de la Lobaye (Boda), la Nana Mambéré (Bouar), l'Ombella M'poko (Bossembélé), la Kemo (Sibut et Dékoa) et la Ouaka (Bambari et Ippy). La MOE-RAC a couvert ainsi 15 circonscriptions électorales sur les cinquante intéressées par le vote du jour ; soit 30% de couverture. Ces OCT complétaient un dispositif de 49 observateurs de long terme (OLT) que la Mission avait déployé, depuis mi-octobre 2020.

Tout comme lors des scrutins précédents, la Mission a mis en place une cellule de veille, dont le lancement a été fait le 21 mai 2021. Celle-ci était composée d'une chambre technique chargée de la centralisation et l'analyse statistique des données ainsi qu'une chambre politique, en charge de la production des communiqués circonstanciels et de la présente déclaration préliminaire. La cellule était basée à l'Hôtel Ledger de Bangui du 22 au 25 mai 2021.

### **III. LES FAITS SAILLANTS DE L'OBSERVATION DU PROCESSUS ELECTORAL**

#### **1. Le contexte politique et sécuritaire entourant le vote**

Dans sa déclaration préélectorale du 21 mai 2021, la MOE-RAC soulignait la mise en place de la nouvelle Assemblée nationale ainsi que de son bureau ne comprenant que 13% de femmes sur les 15 membres désignés. Celles-ci n'occupent que les fonctions de secrétaires parlementaires en contradiction des engagements nationaux et internationaux de la RCA en matière de promotion du nombre et de la position des femmes dans toutes les instances politiques et de décision.

La Mission note qu'au cours de l'élection du président de l'institution, les députés présents, dans une large majorité (79,31%) se sont rangés derrière le candidat du parti au pouvoir contre les deux de l'opposition. Ce qui laisse poindre les prémices d'une alliance matérialisant les rapports de forces au sein de l'Assemblée.

La Mission du RAC, relevant les mesures d'interdiction de sortie du territoire ainsi que la procédure de levée d'immunité visant certains candidats de l'opposition, a exprimé son inquiétude quant à l'inclusivité et la sérénité du dialogue national républicain projeté par le président de la République. La Mission est d'autant plus préoccupée que cela intervient dans un climat marqué par une campagne insidieuse de désinformation visant à stigmatiser certains acteurs en RCA.

Sur le plan sécuritaire, si la Mission se félicite de la reprise, par les forces gouvernementales, de nombreuses localités occupées auparavant par les groupes armés de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), elle relève qu'il demeure encore des poches diffuses d'insécurité, mettant à mal la quiétude des populations. La MOE-RAC est d'autant plus inquiète que certaines informations font état de violations graves des droits de l'homme et d'exactions commises par l'ensemble des forces sur le terrain, y compris les alliés aux troupes gouvernementales. Compte tenu de la gravité de ces allégations, elle invite les autorités compétentes, qui ont déjà mis en place une commission d'enquête, à ne ménager aucun effort pour établir la vérité, notamment en impliquant davantage les organisations citoyennes sur le terrain.

#### **2. La campagne électorale**

Conformément au code électoral et au chronogramme de l'ANE, la campagne électorale a été lancée le 08 mai 2021 dans les huit circonscriptions concernées par les élections résiduelles. Elle a également commencé le 15 mai dans les autres circonscriptions où devait se tenir le second tour des législatives partielles. Dans les deux cas, la campagne s'est achevée 48 heures avant le scrutin du 23 mai 2021. La Mission n'a été avisée d'aucun cas de campagne prématurée ou intervenant dans la période de silence.

Si globalement la campagne s'est déroulée dans le calme et sans incident majeur, la Mission tient à souligner les cas spécifiques de Bouar 4 et Bossangoa 2 où des candidats en campagne ont été séquestrés, molestés et dépouillés par des éléments rattachés à la CPC. De même a-t-on relevé un climat de tensions à Boda, où des bagarres rangées ont été enregistrées entre militants des candidats en lice.

#### **3. Les préparatifs de l'ANE**

Si la MOE-RAC se réjouissait des initiatives prises, dès le précédent scrutin, par l'ANE afin de faciliter la tenue des législatives du 23 mai 2021, elle a été informée des atermoiements entre l'organe de gestion des élections et ses partenaires internationaux relativement à la préparation ainsi que la commande des imprimés nécessaires au vote (bulletins et fiches de résultats). Cela a été à la base d'un léger retard dans la planification faite même si l'impact d'une telle situation a pu être circonscrit.

Par ailleurs, la Mission a été avisée des pénibles conditions dans lesquelles le matériel électoral est déployé à partir des démembrements vers les centres de vote à l'intérieur du pays. En effet, certains membres de bureau de

vote sont obligés de porter leur matériel à pied, souvent sur de longues distances faute de transport. La Mission a ainsi appris avec regret le chavirement d'une barque et la perte du matériel électoral à Abba, plus précisément au village de Ga, lors de la traversée d'une rivière.

#### **4. Le scrutin du 23 mai 2021**

En attendant l'analyse et la publication complètes des données recueillies sur le terrain par ses observateurs, la Mission du RAC, s'agissant :

##### **a) De l'environnement général du vote**

La Mission note que le jour du vote s'est déroulé pacifiquement sur l'ensemble des circonscriptions concernées. L'on a relevé une forte présence de forces de sécurité à l'intérieur et autour des centres de vote aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays. La sécurité était assurée par les Forces centrafricaines de Sécurité Intérieure (FSI) et/ou leurs alliés russes et rwandais ainsi que les troupes de la MINUSCA.

Si aucun incident majeur n'a été rapporté, la Mission a été informée cependant de l'incursion momentanée de bandes armées dans certains bureaux à Bokolobo et Maloum (Ouaka). Celles-ci auraient vandalisé le matériel électoral disponible. A Atongo- Bakari (Ippy 2/Ouaka), occupé par les groupes armés de la CPC, le vote n'a pu se tenir.

Du point de vue de la sécurité des observateurs, la coordination du RAC a été informée qu'une équipe de ses observateurs a fait l'objet d'agression avant d'être dépouillée sur l'axe Ippy - PK 35 de Bambari par des éléments rattachés à la CPC.

Le constat principal du jour du vote reste la participation. En effet, l'on notait peu d'affluence à l'ouverture des bureaux de vote (pas de file dans 73% des bureaux). La participation a tendu à s'accroître, par endroits, en cours de journée, à Bangui et à l'intérieur du pays, surtout dans les localités concernées par le premier tour des législatives résiduelles.

##### **b) De l'ouverture des bureaux de vote**

La Mission du RAC a noté que l'ensemble des bureaux couverts a ouvert à temps (78% des cas). Le retard accusé à l'ouverture, dans certains bureaux (22%), était dû à l'aménagement des bureaux (39%) ainsi que l'arrivée tardive ou du personnel électoral, ou du matériel (16% respectivement).

Si les bureaux étaient localisés dans des lieux autorisés dans l'ensemble, les observateurs ont rapporté des cas marginaux d'installation des bureaux dans une église et au domicile d'un particulier (3%). Au-delà de cet aspect, les observateurs du RAC n'ont relevé la présence de matériel ou activité de campagne autour des centres/bureaux de vote que dans 9% des cas. Pour le reste, l'atmosphère à l'ouverture est restée pacifique.

La présence du personnel de sécurité était clairement visible dans les centres de vote. A Bangui et dans certaines localités, le dispositif sécuritaire était impressionnant. Il a souvent été jugé envahissant et oppressif par les observateurs (5%).

Du point de vue des procédures mises en œuvre par le personnel électoral, les observateurs ont rapporté que celui-ci s'est dans l'ensemble assuré que les urnes étaient vides avant de les sceller. Le matériel était disponible dans la quasi-totalité des bureaux (97%) et les observateurs ainsi que les représentants de partis/candidats ont été autorisés à suivre les opérations sans aucune entrave.

### **c) De l'administration des opérations de vote**

La Mission a relevé que l'atmosphère du vote est restée calme en cours de journée. La sécurité était présente de manière professionnelle (49%) et discrète (13%) dans l'ensemble. Les observateurs ont noté un léger regain de la participation matérialisé par la constitution de files de vote dans 36% des bureaux couverts contre 27% à l'ouverture. Les bureaux étaient faciles d'accès et aménagés de manière à permettre un vote aisé. Les urnes y étaient disposées de manière visible au public et étaient convenablement scellées (98%). Le matériel électoral ne s'est révélé insuffisant que dans environ 2% des bureaux. Il s'agissait des bulletins de vote.

Du point de vue des procédures de vote, dans l'ensemble, les doigts de l'électeur (94%) ainsi que sa carte et son identité (96%) étaient vérifiés avant l'accès au vote. La Mission a toutefois noté que certains électeurs ont été admis au vote sans carte (8% des bureaux). A contrario, des électeurs se sont vus refuser le vote dans 25% des bureaux car leurs noms ne figuraient pas sur la liste ou ils n'avaient pas les documents d'identification requis. Dans l'ensemble, le secret du vote a été garanti pour les votants et leur doigt a été marqué à l'encre indélébile après leur passage. Les observateurs ont rapporté des irrégularités dans 4% des bureaux couverts. Il s'agit de cas limités d'intimidation et d'achats présumés de votes.

### **d) De la clôture des bureaux et des opérations de dépouillement**

La clôture du vote est intervenue à l'heure dans l'ensemble des bureaux couverts par les observateurs du RAC (60%). Dans les bureaux qui ont accusé un retard, il s'agissait principalement de rattraper le retard du matin, à l'ouverture. 94% des bureaux n'affichaient aucune file à la clôture. Dans ceux qui enregistraient des files, les électeurs n'ont été autorisés à voter que dans 39% des cas. A la clôture, le dépouillement s'est généralement passé sur place. Le bureau a été aménagé de manière à faciliter les opérations et l'éclairage était suffisant.

Avant le dépouillement, les scellées ont été vérifiées et jugées adéquates avant l'ouverture des urnes (99%). Le personnel électoral a vérifié les bulletins contenus dans les urnes. Ceux-ci correspondaient dans 99% des bureaux aux souches utilisées. Ils étaient conformes au nombre d'émargements dans les mêmes proportions.

Les observateurs ont estimé que la procédure de dépouillement a été respectée dans l'ensemble. Elle s'est conduite sans ingérence et sans interruption, en présence des observateurs ainsi que des représentants de partis/candidats. Dans certaines localités, l'appréciation des bulletins nuls a fait l'objet de polémiques.

A la fin du dépouillement, un procès-verbal des opérations a été dressé et signé par le personnel électoral ainsi que les représentants de partis/candidats (97%). Une copie des fiches de résultats a été remise à ces derniers dans les mêmes proportions. Les résultats n'ont fait l'objet d'affichage que dans 79% des bureaux couverts.

## **5. Conclusion et recommandation**

Tout comme lors du scrutin du 14 mars 2021, la Mission du RAC a relevé une nette amélioration dans le dispositif technique et logistique mis en place par l'ANE en vue d'assurer le vote des citoyens centrafricains ce 23 mai 2021.

Toutefois, afin de s'assurer du respect de la volonté des électeurs, le RAC reste attentif à l'ensemble des opérations post-électorales, notamment la compilation et l'annonce des résultats officiels par les autorités compétentes et la gestion d'un éventuel contentieux électoral.

Au regard de l'ensemble des faits relevés dans la présente déclaration et au-delà des propositions qu'elle a déjà formulées lors des scrutins passés, la MOE-RAC recommande :

### **A l'Autorité Nationale des Elections (ANE) :**

- Améliorer les conditions logistiques du déploiement du matériel électoral vers les centres de vote de l'intérieur du pays ;
- Continuer le renforcement des capacités opérationnelles du personnel électoral en mettant un accent sur l'appréciation des bulletins nuls ;
- Assurer l'orientation des électeurs dans les centres de vote par des acteurs neutres afin d'éviter tout risque de tentative d'influence par les représentants de partis/candidats qui se sont arrogé ce rôle ;
- Assurer l'audit des dépenses électorales dans la perspective d'une gestion financière efficiente des futures échéances électorales.

### **Au gouvernement de la République Centrafricaine (RCA)**

- Prendre toute action visant à créer un climat favorable à un dialogue serein et inclusif entre acteurs politiques centrafricains;
- Prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter ou mettre fin à toute campagne de désinformations susceptible de stigmatiser les acteurs du jeu politique et électoral en RCA ;
- Respecter et faire respecter par tous les droits de la personne humaine en tout temps, y compris pendant et après les hostilités armées sur le terrain ;
- Assurer une enquête impartiale et/ou inclusive sur toutes les allégations d'atteintes aux droits de l'homme et d'exactions commises par tous les acteurs armés sur le terrain.

### **Aux partis politiques**

- Privilégier les voies légales de contestation des résultats afin de garantir la paix sociale ;
- Sensibiliser leurs militants ou sympathisants sur la tolérance politique à l'occasion des campagnes électorales et le respect de l'intégrité du choix des électeurs ;
- Promouvoir davantage les candidatures féminines et la participation de celles-ci dans les instances décisionnelles et politiques.

### **A la société civile et aux citoyens**

- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation civique électorale des populations afin d'assurer leur pleine participation au processus électoral ;
- Poursuivre le monitoring des opérations post électorales ou électorales à venir ;
- Documenter et rendre publics tous les cas de violation des droits de l'homme dont elle est informée sur le terrain.

### **Aux partenaires techniques et financiers du processus électoral**

- Continuer à appuyer le Gouvernement dans la sécurisation du pays afin de créer un cadre favorable au respect des droits et de la quiétude des populations centrafricaines ;
- Continuer à apporter un appui technique, financier et logistique indispensable à l'organisation des prochaines étapes du processus électoral ;
- Soutenir des initiatives de renforcement des capacités sur le long terme des acteurs nationaux, notamment l'ANE et la société civile, en matière électorale.

Fait à Bangui, le 26/05/2021

Le Coordonnateur National



Abbé Frédéric NAKOMBO